

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 23 AVRIL 2014 - n°4/2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt trois avril à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Buais proclamés par le bureau électoral à la suite de l'opération du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire - Eric COURTEILLE, conformément aux articles L121-10 et L122-5 du Code des Communes.

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	MARGUERITTE Dominique 3 ^{ème} adjoint
	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert	LUQUET Philippe	

Absents excusés : BOUDRY Marc : pouvoir à Philippe LUQUET

Points en plus, si le conseil en est d'accord :

- nommer un autre conseiller pour la commission « appel d'offres »
- nommer un autre conseiller pour le « C.C.A.S. »
- mise en place du prélèvement des loyers pour les locataires
- mise en non valeur : dette de la famille LECANNELLIER

Approbation de la réunion du 3 avril 2014

Après lecture du compte rendu de séance du 3 avril 2014, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil.

1°) VOTE DES BP : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT

M. le Maire informe le conseil sur les différents budgets de la commune pour l'année 2014 :

Budget communal : 15 voix « POUR » (à l'unanimité)

Fonctionnement :	575 263,66 €
Investissement :	633 394,37 €

Budget assainissement : 15 voix « POUR » (à l'unanimité)

Fonctionnement :	41 281,40 €
Investissement :	37 602,50 €

Budget lotissement les Camélias : 15 voix « POUR » (à l'unanimité)

Fonctionnement :	133 944 €
Investissement :	133 939 €

Budget C.C.A.S. : à l'unanimité : 7 membres extérieurs au conseil et 5 conseillers

Monsieur le Maire a fait l'appel ensuite il a expliqué le fonctionnement d'un CCAS aux nouveaux membres. Le budget a été vu en détail avant d'être voté à l'unanimité.

Fonctionnement :	3 696,79 €
------------------	------------

Afin de mettre en place, malgré les travaux de notre salle, un repas pour nos cheveux blancs (habituellement fait en septembre), les membres du conseil vont se renseigner sur l'éventualité de le faire au restaurant : à St Hilaire du Harcouët, à Fougerolles du Plessis ou au Teilleul.

2°) DEVIS VOIRIE POUR REFECTION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil sur le contenu de sa rencontre avec M. GUERIN du Conseil Général concernant les divers travaux de voirie à effectuer sur la commune.

Le devis d'assistance technique (crédit d'études horaires) est de 1200 € TTC (1000 € HT) correspondant à 20 heures de travail.

L'entreprise SEGUR de St Hilaire a proposé un devis beaucoup plus élevé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis du Conseil Général pour l'assistance technique a été accepté pour un montant de 1200 € TTC pour 20 heures.

Une autre délibération va être mise en place (avec l'accord du conseil) concernant l'accessibilité, les fourreaux EDF et France Télécom, les réseaux EP et EU ainsi que l'estimatif des travaux et le diagnostic complet pour la route de Landivy (RD 158).

3°) DEVIS CONTRAT ANNUEL : INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LA STATION D'EPURATION

La loi nous oblige à effectuer des contrôles de notre installation électrique de tous les bâtiments communaux. Or, la station d'épuration n'est pas comprise dans notre contrat actuel.

Monsieur le Maire présente la proposition du BUREAU VERITAS concernant la vérification annuelle de l'installation électrique de la station d'épuration : 380 € HT (ponctuelle pour l'année 2014) et 320 € HT (annuelle à compter de 2015).

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces deux devis et donne pouvoir à M. le Maire pour les signer et les mettre en application. Une nouvelle négociation avec le bureau veritas devra être engagée pour un contrat global.

4°) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR DE 8h/sem

Suite à la réussite d'Aline LENEVEU (secrétaire de Buais, présente le mercredi toute la journée) aux épreuves du concours de « rédacteur », M. le Maire propose la création d'un poste à ce grade pour une durée de 8h/sem afin de la titulariser à compte du 1^{er} juillet 2014.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette création de poste au grade de « rédacteur » à compter du 1^{er} juillet 2014 et donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches auprès du Centre de Gestion de St Lô.

5°) SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR CREE EN 2007

Nous devons annuler le poste de « rédacteur » de 17h30/sem qui avait été créé en 2007. Ce poste n'a plus lieu d'être car la secrétaire actuellement en poste est au grade « d'adjoint administratif de 1^{ère} classe » pour une durée hebdomadaire de 29h/sem.

Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour faire appel au CTP (comité technique paritaire) du CDG de St Lô afin de supprimer ce poste.

6°) ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES du 25/05/2014

8 h / 10h30	PARIS Solange BOISHY Martine MARGUERITTE Dominique
10h30 / 13h	DESLOGES Gilbert PARIS Jean-Claude LUQUET Philippe

13h / 15h30	GUERIN Ludovic GAUCHER Antoine JEHAN Gabriel
15h30 / 18 h	BOUDRY Marc PETITPAS Robert GUERIN Maryline

7°) DIVERS : points en plus

- Nomination d'un titulaire à la commission « appel d'offres » :

Une autre personne doit être nommée « titulaire » de la commission « appel d'offres » à la place du Maire. Ce dernier est « titulaire de droit ».

Mme Guerin Maryline se positionne sur cette place de titulaire à la commission « appel d'offres » sans objection de personne.

- Mise en place de prélèvement de loyers :

Afin de ne plus avoir de soucis d'impayés de loyers, M. le Maire explique au conseil qu'il voudrait mettre en place un prélèvement automatique.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte et donne pouvoir à M. le Maire pour les démarches à suivre pour mettre en place ce prélèvement.

- Mise en non valeurs (créances éteintes) :

Une famille n'habitant plus Buais depuis l'été 2013 a laissé des factures de garderie et de cantine impayées. Cette famille a déposé un dossier de surendettement au Tribunal. Ce dernier a octroyé à la famille l'effacement de la dette. Le conseil doit donner pouvoir à M. le Maire pour mettre cette dette en non valeur voir en créances éteintes.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette mise en non valeur (créance éteinte) et donne pouvoir à M. le Maire pour la mettre en place.

8°) QUESTIONS DIVERSES

- Félicitations à Mme HUDSON Patricia, conseillère, pour sa naturalisation française. Elle a été reçue ce 23 avril à la Préfecture de Saint Lô pour une cérémonie officielle.

- Cet après-midi du 23 avril, M. Courteille et Mme Margueritte avaient rendez-vous avec le secrétaire général de l'Inspection Académique à St Lô afin de connaître l'avenir de notre école.

Il n'y a pas de décision arrêtée pour le moment, la plus probable est la fermeture d'une classe et non de l'école. Une commission décisionnelle va avoir lieu le 25 avril prochain.

M. le Maire a évoqué la possibilité de garder la classe de maternelle (avec la toute petite section jusqu'à la grande section) ainsi que la garderie afin de conserver les fratries. La mise en place d'un transport scolaire vers St Hilaire est à envisager. Tout ceci reste au conditionnel.

Une rencontre avec Monsieur Renard, inspecteur, sera demandée pour le retour des vacances de printemps.

Eric COURTEILLE		Robert PETITPAS	
Jean-Claude PARIS		Solange PARIS	
Maryline GUERIN		Ludovic GUERIN	
Dominique MARGUERITTE		Patricia HUDSON	
Marc BOUDRY	Abs – pouvoir à Philippe LUQUET	Claude GAOUYAT	
Gabriel JEHAN		Gilbert DESLOGES	
Martine BOISHY		Philippe LUQUET	
Antoine GAUCHER			